

ECHALLENS

## Agenda 21 a fêté ses 10 ans lors d'un forum sur le développement durable



De gauche à droite: François Marthaler (conférencier), Jean-Claude Botteron (secrétaire d'Echallens 21), August Hangartner (président d'Echallens 21) et Jean-Paul Nicoulin (syndic).

**Mercredi 15 novembre dernier, la Municipalité d'Echallens et le comité d'Echallens 21 invitaient la population à participer à un forum sur le développement durable dans le bourg.**

Invité de renom, François Marthaler, ancien conseiller d'Etat et créateur de l'entreprise La Bonne Combine à Lausanne, s'est exprimé sur le thème «Durabilité planifiée versus obsolescence programmée». Ses propos étaient essentiellement axés sur l'informatique, les smartphones et les appareils électroménagers. Par quelques exemples très précis, le conférencier a démontré que la plupart des fournisseurs de nos chers appareils ne permettaient plus leur réparation. En effet, par de simples astuces, telles que la modification d'un logiciel d'exploitation, d'un programme spécifique, ou voire même de vis spéciales (pour lesquelles on ne trouve pas de tournevis), l'appareil n'est souvent pas vraiment en panne mais son utilisateur est obligé de s'équiper d'un modèle plus récent.

Le président d'Echallens 21, August Hangartner, a ensuite retracé l'historique de l'Agenda 21. Mais au fait, de quoi s'agit-il? L'Agenda 21 est un programme d'actions qui vise à mettre en œuvre les principes du développement durable au niveau local selon la Charte et les engagements d'Aalborg (ville du Danemark) suivants: «Nous, villes (au niveau européen), comprenons que le concept de développement durable nous

conduit à fonder notre niveau de vie sur le capital que constitue la nature. Nous nous efforçons de construire une justice sociale, des économies durables et un environnement viable. La justice sociale s'appuie nécessairement sur une économie durable et sur l'équité, qui reposent à leur tour sur un environnement viable. En outre, un environnement durable suppose le maintien de la biodiversité, de la santé publique et de la qualité de l'air, de l'eau et du sol à des niveaux suffisants pour protéger durablement la vie humaine, la faune et la flore». Dans le canton de Vaud, treize villes ont signé cette charte.

Ensuite, la Municipalité a présenté les actions les plus marquantes ainsi que les projets en cours ou à venir. Parmi ceux-ci, les panneaux solaires sur le toit de la déchetterie (environ la consommation de 44 ménages par année), le nouvel éclairage public à LED moins gourmand en énergie, l'arrêt de l'utilisation d'herbicide dans les espaces verts, la chasse au gaspillage énergétique dans les bâtiments communaux, le fait de favoriser les déplacements à pied et à bicyclette, etc. Pour le nettoyage, l'entretien et l'exploitation des bâtiments communaux, l'utilisation de produits écologiques a remplacé les produits traditionnels. Et pour terminer, le nouvel écoquartier sis dans le secteur du Record - Crépon Est a aussi été évoqué. Les projets sont là mais il faudra encore un peu de temps pour tout réaliser.

Francis Nobs